

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le mercredi 16 décembre 2009 à 20h 30 en mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Informations du maire**
- 2) **Agence postale communale**
- 3) **Budget : Décisions Modificatives**
- 4) **Marché aménagement cœur de Bourg**
- 5) **Nouvelle convention ATESAT**
- 6) **Voirie : -compte rendu de la commission  
- marché**
- 7) **Bons Noël**
- 8) **Questions diverses**

**Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge  
du mercredi 16 décembre**

L'an deux mil neuf, le seize décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Testard, Bajard, et Guiot, Adjoint  
Mmes Candavoine et Dufeil  
MM Bouty, Dubreuil, Elie, Lemarchand, Lépy, Tiphagne, Sochon,  
conseillers

Absents excusés : Mme Hochet

Secrétaire de séance : M Dubreuil

**1) Informations du maire**

Vœux du Maire le samedi 16 janvier 2010 à partir de 18h.

Transport scolaire des collégiens : Modification par la Communauté de Communes, gestionnaire du service, avec un car supplémentaire le soir (Pont L'Evêque / Le Breuil en Auge / Le Torquesne). Arrivée au Breuil à 17h30. Le coût supplémentaire pour le conseil Général est de 8500 € (sous réserve de l'engagement des familles à utiliser ce circuit).

La Communauté de Communes souhaite que chaque commune nomme un référent concernant le développement durable (problèmes de ramassage des déchets ménagers...). Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais personne ne s'est porté volontaire.

Lecture du courrier de M Brillard qui s'inquiétant de l'éventuelle pose d'une antenne SFR dans le clocher de l'église.

Il est rappelé qu'un cahier de doléances est ouvert en mairie jusqu'au 31 mars prochain.

## 2) Agence Postale Communale

Présentation de Mme Laure Delbarre responsable de l'Agence Postale Communale (APC) depuis le 2 décembre dernier. Mme Laure Delbarre a effectué des stages depuis le 20 novembre à l'APC de Bonneville La Louvet et à la poste de Pont L'Evêque.

Les procurations ne sont pas utilisables en APC. Ce qui pose des problèmes à certaines familles.

Le problème sera à faire remonter à l'Association des Maires et à la Poste.

Les logiciels Poste et APC sont différents.

Rappel des horaires :

Mardi à Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 10h à 12h

Il y a un bon retour concernant l'ouverture du samedi.

n° téléphone de l'APC : 02 31 64 18 38

## 3) Budget : Décision modificative

Le recrutement de la responsable de l'Agence Postale Communale fait que le crédit ouvert au compte 64131 au Budget Primitif 2009 est insuffisant. Il convient de prendre une décision modificative.

Le crédit ouvert au compte 64131 (rém. personnel non titulaire) du Budget Primitif 2009 étant insuffisant, il est nécessaire de l'augmenter par diminution des crédits ouverts au compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 64131 : rém. personnel non titulaire	830.00 €	
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>830.00 €</b>	
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement		830.00 €
<b>TOTAL D 022: Immobilisations corporelles</b>		<b>830.00 €</b>

## 4) Marché aménagement cœur de Bourg

2 marchés sont en cours : Lot 2 (serrurerie) et lot 3 (engazonnement, plantations, mobilier urbain)

Le 23 novembre dernier la commission ouverture des plis s'est réunie :

Pour le lot n°2, 2 entreprises ont répondu. La société Minéral service a été retenue pour la somme de 34511.46 € HT.

Pour le lot n°3, 5 entreprises ont répondu. La société Vallois Normandie a été retenue pour la somme de 18263.78 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'approuver le choix des entreprises Minéral Service et Vallois Normandie, respectivement pour les lots 2 et 3 du marché Aménagement Cœur de Bourg
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché de ces travaux

## 5) Nouvelle convention ATESAT

Une nouvelle convention ATESAT doit être signée avec la DDEA.

L'ATESAT est une mission de service public d'aide aux petites communes. Ses domaines de compétences sont la voirie, l'aménagement et l'habitat.

Le coût de la mission de base est de 262.50 € TTC. Avec les différentes options le coût total annuel est de 393.90 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ATESAT avec toutes les options.

## 6) Voirie : -compte rendu de la commission - marché

M Elie rappelle les travaux chemins des Toutains, rue des Bougainvillées et VC du Fauquet.

Vu le coût important de l'assainissement dans le chemin des Toutains, une autre solution a été envisagée en renforçant la structure et en faisant le revêtement sur une distance plus longue.

Le Conseil Municipal :

- donne pouvoir à la commission voirie et la commission appel d'offres pour entériner le marché avec les rectifications demandées
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce marché

### **7) Bons de Noël**

Les bons de Noël sont maintenus à 15 €. Cette année il y a 140 bénéficiaires (personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale)

Il faudra commander les chocolats destinés aux résidents de la maison de retraite.

Un livre sera offert à chaque enfant et un bon de 300 € sera alloué à l'école pour l'achat de cadeaux de Noël pour les enfants.

### **8) Questions Diverses**

Monsieur Guiot demande ce qu'il en est du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se tiendra certainement en janvier prochain.

Monsieur Dubreuil informe qu'un terrain au bord de la route d'1,6 Ha, à viabiliser, est à vendre.

La commune ne peut acquérir ce terrain.

Monsieur le Maire distribue à chacun des conseillers le deuxième courrier de M Delaurat.

La séance est levée à 23h00.